

! 40 ! 20/06/2005 ! 233.137.322 ! 33 ! EUR !  
 !-----!  
 ! NAT. ! Date du dépôt ! N° ! P. ! D. ! 05288.0819 ! C 1. !

C O M P T E S A N N U E L S E N M I L L I E R S D ' E U R O S

DENOMINATION : BRUSSELS INTERNATIONAL AIRPORT COMPANY

Forme juridique : Société anonyme  
 Adresse : Diamant Building, boulevard A. Reyers N° : 80 Bte :  
 Code postal : 1030 Commune : Bruxelles 3  
 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de: BRUXELLES  
 Adresse Internet\*:

Numéro d'entreprise ! 233.137.322 !

DATE ! 10/01/2005 ! du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication  
 des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTE ANNUEL approuvé par l'assemblée générale du ! 10/05/2005 !  
 et relatifs à l'exercice couvrant la période du ! 01/01/2004 ! au ! 31/12/2004 !  
 Exercice précédent du ! 01/01/2003 ! au ! 31/12/2003 !

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

- VAN DEN BOSSCHE Luc  
 Adm. délégué BIAC  
 Dom Modest Van Asschelaan 63  
 9320 Erembodegem BELGIQUE  
 Date de début de mandat : 29/12/2004  
 Président du Conseil d'Administration
- Prof. Ir. KLEES Pierre  
 Président BIAC  
 rue Dodonée 120  
 1180 Bruxelles 18 BELGIQUE  
 Date de fin de mandat : 29/12/2004  
 Président du Conseil d'Administration
- TILLIER Denis  
 Adm-Dir Sambinvest  
 Rue de Bertransart 21bis  
 6280 Gerpinnes BELGIQUE  
 Date de fin de mandat : 29/12/2004  
 Vice-président du Conseil d'Administration
- VAN DEN BOSSCHE Luc  
 Adm. délégué BIAC  
 Dom Modest Van Asschelaan 63  
 9320 Erembodegem BELGIQUE  
 Date de début de mandat : 01/09/2003  
 Administrateur délégué
- BOOTH Martyn  
 Macquarie Airports  
 Manor House, Sibford Gower  
 Oxfordshire, OX 15 5RS ROYAUME-UNI (GB)  
 Date de début de mandat : 29/12/2004  
 Administrateur
- CRAIG Jim  
 Macquarie Airports  
 Berkeley Road, N8 8RU 26  
 London, N8 8RU ROYAUME-UNI (GB)  
 Date de début de mandat : 29/12/2004  
 Administrateur
- DESCHEEMAECCKER Marc  
 Adm. délégué NMBS  
 Bremenulstraat 11  
 9260 Wichelen BELGIQUE  
 Administrateur
- GEERE Simon  
 (Suite à la page 25)

Rapport de gestion : voir page 31  
 Rapport des commissaires : voir page 34

Nombre total de pages déposées : 33  
 Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : 11, 18, 19

Les présents comptes annuels ont été déposés par voie informatique conformément à l'article 177 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés et satisfont dès lors aux contrôles prévus.  
 \* Mention facultative.



	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. BILAN APRES REPARTITION			
A C T I F			
ACTIFS IMMOBILISES			
I. Frais d'établissement (annexe I)	20	1.053.624	1.104.631
II. Immobilisations incorporelles (ann. II)	21	52	84
III. Immobilisations corporelles (ann. III)	22/27	975.383	1.051.325
A. Terrains et constructions	22	758.243	824.106
B. Installations, machines et outillage	23	160.368	172.973
C. Mobilier et matériel roulant	24	9.700	11.120
D. Location-financement et droits similaires	25	30	44
E. Autres immobilisations corporelles	26	76	102
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27	46.966	42.980
IV. Immobilisations financières (ann. IV et V)	28	78.189	53.222
A. Entreprises liées	280/1	77.228	52.262
1. Participations	280	75.728	51.562
2. Créances	281	1.500	700
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3	955	955
1. Participations	282	955	
2. Créances	283		955
C. Autres immobilisations financières	284/8	6	5
1. Actions et parts	284		
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8	6	5
ACTIFS CIRCULANTS			
V. Créances à plus d'un an	29	12.500	
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291	12.500	
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
A. Stocks	30/36		
1. Approvisionnements	30/31		
2. En-cours de fabrication	32		
3. Produits finis	33		
4. Marchandises	34		
5. Immeubles destinés à la vente	35		
6. Acomptes versés	36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	235.641	237.221
A. Créances commerciales	40	39.692	37.911
B. Autres créances	41	195.949	199.310
VIII. Placements de trésorerie (ann. V et VI)	50/53	28.777	23.862
A. Actions propres	50		
B. Autres placements	51/53	28.777	23.862
IX. Valeurs disponibles	54/58	2.681	3.490
X. Comptes de régularisation (ann. VII)	490/1	3.133	2.678
T O T A L D E L' A C T I F			
	20/58	1.336.356	1.371.882

	Codes	Exercice	Exercice précédent
P A S S I F			
CAPITAUX PROPRES			
	10/15	179.487	351.418
I. Capital (ann. VIII)	10	88.628	88.628
A. Capital souscrit	100	88.628	88.628
B. Capital non appelé	(-) 101	( )	( )
II. Primes d'émission	11		124.917
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	13.959	14.170
A. Réserve légale	130	8.862	8.832
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132	5.016	5.338
D. Réserves disponibles	133	81	
V. Bénéfice reporté	140	76.900	123.703
Perte reportée	(-) 141	( )	( )
VI. Subsidés en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES			
	16	25.417	20.056
VII. A. Provisions pour risques et charges	160/5	22.834	17.307
1. Pensions et obligations similaires	160	976	431
2. Charges fiscales	161		
3. Grosses réparations et gros entretien	162	1.018	1.167
4. Autres risques et charges (ann. IX)	163/5	20.840	15.709
B. Impôts différés	168	2.583	2.749
DETTES			
	17/49	1.131.452	1.000.408
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. X)	17	430.455	596.626
A. Dettes financières	170/4	362.322	402.029
1. Emprunts subordonnés	170	184.315	205.008
2. Emprunts obligataires non subordonnés	171		
3. Dettes de location-financement et assimilées	172	7	21
4. Etablissements de crédit	173	178.000	197.000
5. Autres emprunts	174		
B. Dettes commerciales	175		
1. Fournisseurs	1750		
2. Effets à payer	1751		
C. Acomptes reçus sur commandes	176	27.280	36.436
D. Autres dettes	178/9	40.853	158.161
IX. Dettes à un an au plus (ann. X)	42/48	501.770	193.674
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	89.826	64.283
B. Dettes financières	43	121.425	58.200
1. Etablissements de crédit	430/8	121.425	58.200
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	52.008	26.301
1. Fournisseurs	440/4	52.008	26.301
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46	11.276	10.050
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	23.658	16.248
1. Impôts	450/3	12.747	10.832
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	10.911	5.416
F. Autres dettes	47/48	203.577	18.592
X. Comptes de régularisation (ann. XI)	492/3	199.227	210.108
T O T A L D U P A S S I F			
	10/49	1.336.356	1.371.882

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>2. COMPTE DE RESULTATS</b>			
(sous la forme de liste)			
I. Ventes et prestations . . . . .	70/74	312.209	281.986
A. Chiffre d'affaires (annexe XII, A) . . . . .	70	296.365	269.763
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -) . . . . .	71		
C. Production immobilisée . . . . .	72		
D. Autres produits d'exploitation (ann. XII, B) . . . . .	74	15.844	12.223
II. Coût des ventes et des prestations . . . . . (-)	60/64	( 246.965)	( 239.644)
A. Approvisionnements et marchandises . . . . .	60		
1. Achats . . . . .	600/8		
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +) . . . . .	609		
B. Services et biens divers . . . . .	61	126.123	107.761
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. XII, C2) . . . . .	62	50.044	54.827
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles . . . . .	630	59.319	63.286
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -) (ann. XII, D) . . . . .	631/4	61	36
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) (ann. XII, C3 et E) . . . . .	635/7	5.527	9.280
G. Autres charges d'exploitation (ann. XII, F) . . . . .	640/8	5.891	4.454
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration . . . . . (-)	649	( )	( )
III. Bénéfice d'exploitation . . . . . (+)	70/64	65.244	42.342
Perte d'exploitation . . . . . (-)	64/70	( )	( )
IV. Produits financiers . . . . .	75	2.423	1.754
A. Produits des immobilisations financières . . . . .	750		
B. Produits des actifs circulants . . . . .	751	2.416	1.670
C. Autres produits financiers (ann. XIII, A) . . . . .	752/9	7	84
V. Charges financières . . . . . (-)	65	( 19.317)	( 16.341)
A. Charges des dettes (ann. XIII, B et C) . . . . .	650	16.071	14.238
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II.E. (dotations +, reprises -) (ann. XIII, D) . . . . .	651		
C. Autres charges financières (ann. XIII, E) . . . . .	652/9	3.246	2.103
VI. Bénéfice courant avant impôts . . . . . (+)	70/65	48.350	27.755
Perte courante avant impôts . . . . . (-)	65/70	( )	( )

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>2. COMPTE DE RESULTATS</b>			
(sous la forme de liste) (suite)			
<b>VI. Bénéfice courant</b>			
avant impôts . . . . . (+)	70/65	48.350	27.755
Perte courante			
avant impôts . . . . . (-)	65/70	( )	( )
<b>VII. Produits exceptionnels</b>			
	76	26	650
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles . . . . .	760		26
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières . . . . .	761		
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels . . . . .	762		
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés . . . . .	763	13	77
E. Autres produits exceptionnels (ann. XIV, A) . . . . .	764/9	13	547
<b>VIII. Charges exceptionnelles</b>			
	66	( 43.301)	( 2.101)
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles . . . . .	660		
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières . . . . .	661		
C. Provisions pour risques et charges exceptionnelles (dotations +, utilisations -) . . . . .	662		
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés . . . . .	663	7	952
E. Autres charges exceptionnelles (Ann. XIV, B) . . . . .	664/8	43.294	1.149
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration . . . . . (-)	669	( )	( )
<b>IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts</b>			
	70/66	5.075	26.304
Perte de l'exercice avant impôts . . . . . (-)	66/70	( )	( )
<b>IX bis. A. Prélèvements sur les impôts différés</b>			
	780	139	140
B. Transfert aux impôts différés . . . . . (-)	680	( )	( )
<b>X. Impôts sur le résultat</b>			
	67/77	( 2.172)	( 9.425)
A. Impôts (ann. XV) . . . . . (-)	670/3	( 2.172)	( 9.457)
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales . . . . .	77		32
<b>XI. Bénéfice de l'exercice</b>			
	70/67	3.042	17.019
Perte de l'exercice . . . . . (-)	67/70	( )	( )
<b>XII. Prélèvements sur les réserves</b>			
immunisées . . . . . (+)	789	269	272
Transfert aux réserves immunisées . . . . . (-)	689	( )	( )
<b>XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter</b>			
	70/68	3.311	17.291
Perte de l'exercice à affecter . . . . . (-)	68/70	( )	( )

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS			
A. Bénéfice à affecter . . . . .	70/69	127.014	124.568
Perte à affecter . . . . . (-)	69/70	( )	( )
1. Bénéfice de l'exercice à affecter . . . . .	70/68	3.311	17.291
Perte de l'exercice à affecter . . . . . (-)	68/70	( )	( )
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent . . . . .	790	123.703	107.277
Perte reportée de l'exercice précédent . . . . . (-)	690	( )	( )
B. Prélèvements sur les capitaux propres . . . . .	791/2		
1. sur le capital et les primes d'émission . . . . .	791		
2. sur les réserves . . . . .	792		
C. Affectations aux capitaux propres . . . . . (-)	691/2	( 31)	( 865)
1. au capital et aux primes d'émission . . . . .	691		
2. à la réserve légale . . . . .	6920	31	865
3. aux autres réserves . . . . .	6921		
D. Résultat à reporter			
1. Bénéfice à reporter . . . . . (-)	693	( 76.900)	( 123.703)
2. Perte à reporter . . . . .	793		
E. Intervention d'associés dans la perte . . . . .	794		
F. Bénéfice à distribuer . . . . . (-)	694/6	( 50.083)	( )
1. Rémunération du capital . . . . .	694	50.083	
2. Administrateurs ou gérants . . . . .	695		
3. Autres allocataires . . . . .	696		

## 3. ANNEXE

	Codes	Montants
I. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT (rubrique 20 de l'actif)		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent . . . . .	8001	
Mutations de l'exercice :		
. Nouveaux frais engagés . . . . .	8002	
. Amortissements . . . . . (-)	8003	( )
. Autres . . . . . (+)(-)	8004	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice . . . . .	8005	
Dont : - Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement . . . . .	200/2	
- Frais de restructuration . . . . .	204	

## II. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)

	Codes	!1. Frais de recherche et de développement	!2. Concessions, brevets, licences, etc.
a) VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent . . . . .	801		52.849
Mutations de l'exercice :			
. Acquisitions,			
y compris la production immobilisée . . . . .	802		38
. Cessions et désaffectations . . . . . (-)	803	( )	( )
. Transferts d'une rubrique			
à une autre . . . . . (+) (-)	804		
Au terme de l'exercice . . . . .	805		52.887
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent . . . . .	806		52.764
Mutations de l'exercice :			
. Actés . . . . .	807		71
. Repris car excédentaires . . . . . (-)	808	( )	( )
. Acquis de tiers . . . . .	809		
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations . . . . . (-)	810	( )	( )
. Transférés d'une rubrique			
à une autre . . . . . (+) (-)	811		
Au terme de l'exercice . . . . .	812		52.835
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE . . . . . (a) - (c)	813		52

	Codes	!3. Goodwill	!4. Acomptes versés
a) VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent . . . . .	801		
Mutations de l'exercice :			
. Acquisitions,			
y compris la production immobilisée . . . . .	802		
. Cessions et désaffectations . . . . . (-)	803	( )	( )
. Transferts d'une rubrique			
à une autre . . . . . (+) (-)	804		
Au terme de l'exercice . . . . .	805		
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent . . . . .	806		
Mutations de l'exercice :			
. Actés . . . . .	807		
. Repris car excédentaires . . . . . (-)	808	( )	( )
. Acquis de tiers . . . . .	809		
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations . . . . . (-)	810	( )	( )
. Transférés d'une rubrique			
à une autre . . . . . (+) (-)	811		
Au terme de l'exercice . . . . .	812		
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE . . . . . (a) - (c)	813		



III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubriques 22 à 27 de l'actif)	Codes	1. Terrains et constructions (rubrique 22)	2. Installations, machines et outillage (rubrique 23)	3. Mobilier et matériel roulant (rubrique 24)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent . . . . .	815	1.136.872	301.328	28.513
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions, y compris la production immobilisée . . . . .	816	4.948	6.152	1.152
. Cessions et désaffectations . . . . . (-) . . . . .	817	( 50.489)	( 752)	( 53)
. Transferts d'une rubrique à une autre . . . . . (+) (-) . . . . .	818	2.472	2.003	37
Au terme de l'exercice . . . . .	819	1.093.803	308.731	29.649
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent . . . . .	820			
Mutations de l'exercice :				
. Actées . . . . .	821			
. Acquises de tiers . . . . .	822			
. Annulées . . . . . (-) . . . . .	823	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre . . . . . (+) (-) . . . . .	824			
Au terme de l'exercice . . . . .	825			
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent . . . . .	826	312.768	128.353	17.393
Mutations de l'exercice :				
. Actés . . . . .	827	36.364	20.265	2.579
. Repris car excédentaires . . . . . (-) . . . . .	828	( )	( )	( )
. Acquis de tiers . . . . .	829			
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations . . . (-) . . . . .	830	( 13.572)	( 255)	( 23)
. Transférés d'une rubrique à une autre . . . . . (+) (-) . . . . .	831			
Au terme de l'exercice . . . . .	832	335.560	148.363	19.949
d) VALEUR COMPTABLE NETTE				
AU TERME DE L'EXERCICE . . . . . (a) + (b) - (c) . . . . .	833	758.243	160.368	9.700
	Codes	4. Location-financement et droits similaires (rubrique 25)	5. Autres immobilisations corporelles (rubrique 26)	6. Immobilisations en cours et acomptes (rubrique 27)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent . . . . .	815	3.227	265	42.981
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions, y compris la production immobilisée . . . . .	816			11.128
. Cessions et désaffectations . . . . . (-) . . . . .	817	( )	( )	( 2.631)
. Transferts d'une rubrique à une autre . . . . . (+) (-) . . . . .	818			( 4.512)
Au terme de l'exercice . . . . .	819	3.227	265	46.966
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent . . . . .	820			
Mutations de l'exercice :				
. Actées . . . . .	821			
. Acquises de tiers . . . . .	822			
. Annulées . . . . . (-) . . . . .	823	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre . . . . . (+) (-) . . . . .	824			
Au terme de l'exercice . . . . .	825			
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent . . . . .	826	3.183	163	
Mutations de l'exercice :				
. Actés . . . . .	827	14	26	
. Repris car excédentaires . . . . . (-) . . . . .	828	( )	( )	( )
. Acquis de tiers . . . . .	829			
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations . . . (-) . . . . .	830	( )	( )	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre . . . . . (+) (-) . . . . .	831			
Au terme de l'exercice . . . . .	832	3.197	189	
d) VALEUR COMPTABLE NETTE				
AU TERME DE L'EXERCICE . . . . . (a) + (b) - (c) . . . . .	833	30	76	46.966
Dont :				
. Terrains et constructions . . . . .	250			
. Installations, machines et outillage . . . . .	251			
. Mobilier et matériel roulant . . . . .	252	30		

## IV. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)

	! Codes !	!1. Entreprises liées !	!2. Entreprises avec un lien de participation !	!3. Autres entreprises !
1. PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS		(rubrique 280)	(rubrique 282)	(rubrique 284)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent . . . . .	835	51.561	10	
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions . . . . .	836	24.167	955	
. Cessions et retraits . . . . .(-)!	837	( )	( 10)	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre . . . . .(+)(-)!	838			
Au terme de l'exercice . . . . .	839	75.728	955	
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent . . . . .	840			
Mutations de l'exercice :				
. Actées . . . . .	841			
. Acquis de tiers . . . . .	842			
. Annulées . . . . .(-)!	843	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre . . . . .(+)(-)!	844			
Au terme de l'exercice . . . . .	845			
c) REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent . . . . .	846		10	
Mutations de l'exercice :				
. Actées . . . . .	847			
. Reprises car excédentaires . . . . .(-)!	848	( )	( )	( )
. Acquis de tiers . . . . .	849			
. Annulées à la suite de cessions et retraits . . . . .(-)!	850	( )	( 10)	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre . . . . .(+)(-)!	851			
Au terme de l'exercice . . . . .	852			
d) MONTANTS NON APPELES				
Au terme de l'exercice précédent . . . . .	853			
Mutations de l'exercice . . . . .(+)(-)!	854			
Au terme de l'exercice . . . . .	855			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE . . . . .(a) + (b) - (c) - (d)	856	75.728	955	
2. CREANCES		(rubrique 281)	(rubrique 283)	(rubrique 285/8)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT . . . . .	857	700	955	5
Mutations de l'exercice :				
. Additions . . . . .	858	1.500		1
. Remboursements . . . . .(-)!	859	( 700)	( )	( )
. Réductions de valeur actées . . . . .(-)!	860	( )	( )	( )
. Réductions de valeur reprises . . . . .	861			
. Différences de change . . . . .(+)(-)!	862			
. Autres . . . . .(+)(-)!	863		( 955)	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	864	1.500		6
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE . . . . .	865			

## V.A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10 % au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement	par les filiales		Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				
- SWITCH							
N° entr. : 457.902.752							
Aéroport Bruxelles-Nationale							
1930 Zaventem							
BELGIQUE				30/12/2004	EUR	1.500	22
- Astrantia Holdings	49.999	099,99%	000,00%				
N° entr. :							
Harcourt Centre							
Dublin							
IRLANDE (IE)				31/12/2004	EUR	52.719	4
- Brussels Airport Terminal 2	33.923.765	100,00%	000,00%				
N° entr. :							
Zwaansvliet							
20							
1081 AP Amsterdam							
PAYS-BAS (NL)				31/12/2004	EUR	678	65
- Brussels Airport International	40	100,00%	000,00%				
N° entr. : 419.468.778							
Aéroport Bruxelles-Nationale							
1930 Zaventem							
BELGIQUE				31/12/2004	EUR	102	8
- SN Airholding	398	099,50%	000,00%				
N° entr. : 419.468.778							
Rue de la Pépinière							
20							
1000 Bruxelles 1							
BELGIQUE				31/12/2004	EUR	10.551	2.280
- DNB BA	660	010,89%	000,00%				
N° entr. : 863.269.712							
Aéroport Bruxelles-Nationale							
1930 Zaventem							

(Suite à la page 26)

## VI. PLACEMENTS DE TRESORERIE : AUTRES PLACEMENTS (rubrique 51/53 de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIONS ET PARTS . . . . .	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé . . .	8681		
Montant non appelé . . . . . (-)	8682	( )	( )
TITRES A REVENU FIXE . . . . .	52	21.777	20.612
dont émis par des établissements de crédit . . . . .	8684		
COMPTES A TERME DETENUS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT . . . . .	53	7.000	3.250
avec une durée résiduelle ou de préavis :			
. d'un mois au plus . . . . .	8686	7.000	3.250
. de plus d'un mois à un an au plus . . . . .	8687		
. de plus d'un an . . . . .	8688		
AUTRES PLACEMENTS DE TRESORERIE NON REPRIS CI-AVANT . .	8689		

## VII. COMPTES DE REGULARISATION

	Exercice
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.	

## VIII. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. CAPITAL SOUSCRIT (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent . . . . .	8700	88.628	xxxxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
- Au terme de l'exercice . . . . .	8701	88.628	xxxxxxxxxxxxxx
2. REPRESENTATION DU CAPITAL			
2.1. Catégories d'actions			
Actions représentées par des certificats de souscription		88.628	1.452.621
2.2. Actions nominatives ou au porteur			
Nominatives . . . . .	8702	xxxxxxxxxxxxxx	1.452.621
Au porteur . . . . .	8703	xxxxxxxxxxxxxx	



## X. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE	DETTES			
	Codes	1. échéant dans l'année (rubrique 42)	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	3. ayant plus de 5 ans à courir
DETTES FINANCIERES . . . . .	880	80.345	211.830	150.492
1. Emprunts subordonnés . . . . .	881	26.331	105.323	78.992
2. Emprunts obligataires non subordonnés . . . . .	882			
3. Dettes de location-financement et assimilées . . . . .	883	14	7	
4. Etablissements de crédit . . . . .	884	54.000	106.500	71.500
5. Autres emprunts . . . . .	885			
DETTES COMMERCIALES . . . . .	886			
1. Fournisseurs . . . . .	887			
2. Effets à payer . . . . .	888			
ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES . . . . .	889	9.156	12.124	15.156
AUTRES DETTES . . . . .	890	325	36.805	4.048
TOTAL . . . . .	891	89.826	260.759	169.696

B. DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR		
	Codes	1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
DETTES FINANCIERES . . . . .	892		
1. Emprunts subordonnés . . . . .	893		
2. Emprunts obligataires non subordonnés . . . . .	894		
3. Dettes de location-financement et assimilées . . . . .	895		
4. Etablissements de crédit . . . . .	896		
5. Autres emprunts . . . . .	897		
DETTES COMMERCIALES . . . . .	898		
1. Fournisseurs . . . . .	899		
2. Effets à payer . . . . .	900		
ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES . . . . .	901		
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES . . . . .	902		
1. Impôts . . . . .	903	xxxxxxxxxxxxxx	
2. Rémunérations et charges sociales . . . . .	904		
AUTRES DETTES . . . . .	905		
TOTAL . . . . .	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	Codes	Exercice
	1. IMPOTS (rubrique 450/3 du passif)	
a) Dettes fiscales ECHUES . . . . .	9072	
b) Dettes fiscales non échues . . . . .	9073	2.944
c) Dettes fiscales estimées . . . . .	450	9.803
2. REMUNERATIONS ET CHARGES SOCIALES (rubrique 454/9 du passif)		
a) Dettes ECHUES envers l'Office National de Sécurité Sociale . . . . .	9076	
b) Autres dettes salariales et sociales . . . . .	9077	10.911

## XI. COMPTES DE REGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important.  
revenues à reporter de QTE lease

Exercice

197.830

## XII. RESULTATS D'EXPLOITATION

- A. CHIFFRE D'AFFAIRES NET (rubrique 70) : ventilation par catégorie d'activité et marché géographique A COMMUNIQUER EN ANNEXE AU DOCUMENT NORMALISE, dans la mesure où, du point de vue de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'entreprise, ces catégories et marchés diffèrent entre eux de façon considérable.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (rubrique 74)			
Dont : subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
C1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture	9086	749	786
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	767,6	778,5
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088	1.186.406	1.286.051
C2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	35.012	35.251
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	4.854	5.425
c) Primes patronales pour assurances extralégales	622	1.265	1.000
d) Autres frais de personnel	623	2.091	2.036
e) Pensions	624	6.822	11.115
C3. PROVISIONS POUR PENSIONS (comprises dans la rubrique 635/7)			
Dotations (+); utilisations et reprises (-)	635	545	( 207)
D. REDUCTIONS DE VALEUR (rubrique 631/4)			
1. Sur stocks et commandes en cours			
. actées	9110		
. reprises (-)	9111	( )	( )
2. Sur créances commerciales			
. actées	9112	86	61
. reprises (-)	9113	( 25)	( 25)
E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (rubrique 635/7)			
Constitutions	9115	12.088	11.481
Utilisations et reprises (-)	9116	( 6.561)	( 2.201)
F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (rubrique 640/8)			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	4.454	3.966
Autres	641/8	1.437	488
G. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE			
1. Nombre total à la date de clôture	9096	1	2
2. Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	8,4	9,1
Nombre effectif d'heures prestées	9098	15.315	16.992
Frais pour l'entreprise	617	193	254

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>XIII. RESULTATS FINANCIERS</b>			
<b>A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS (rubrique 752/9)</b>			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :			
. subsides en capital . . . . .	9125		
. subsides en intérêts . . . . .	9126		
Ventilation des autres produits financiers, s'ils sont importants.			
<b>B. AMORTISSEMENT DES FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS ET DES PRIMES DE REMBOURSEMENT . . . . .</b>			
	6501		
<b>C. INTERETS PORTES A L'ACTIF . . . . .</b>			
	6503		
<b>D. REDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS (rubrique 651)</b>			
Actées . . . . .	6510		
Reprises . . . . . (-)	6511	( )	( )
<b>E. AUTRES CHARGES FINANCIERES (rubrique 652/9)</b>			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances . . . . .			
	653		
<b>PROVISIONS A CARACTERE FINANCIER</b>			
. Constituées . . . . .	6560		
. Utilisées et reprises . . . . . (-)	6561	( )	( )
Ventilation des autres charges financières, si elles sont importantes.			

	Codes	Exercice
<b>XIV. RESULTATS EXCEPTIONNELS</b>		
<b>A. Ventilation des AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (rubrique 764/9), s'ils sont importants.</b>		
<b>B. Ventilation des AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (rubrique 664/8), si elles sont importantes.</b>		
Coûts liés à la privatisation et au refinancement		42.663
<b>XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT</b>		
<b>A. DETAIL DE LA RUBRIQUE 670/3</b>		
<b>1. Impôts sur le résultat de l'exercice</b>		
a. Impôts et précomptes dus ou versés . . . . .	9134	2.171
b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif . . . . . (-)	9135	14.062
c. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif). . . . .	9136	( 11.891)
	9137	
<b>2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs</b>		
a. Suppléments d'impôts dus ou versés . . . . .	9138	1
b. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif) ou provisionnés (portés à la rubrique 161 du passif) . . . . .	9139	1
	9140	



## XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT (suite)

B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME, avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

Exercice

## C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPOTS SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

D. SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)

	Codes	Exercice
1. Latences actives . . . . .	9141	
- Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs . . . . .	9142	
2. Latences passives . . . . .	9144	

## XVI. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :			
1. à l'entreprise (déductibles) . . . . .	9145	40.402	43.055
2. par l'entreprise . . . . .	9146	41.909	52.820
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :			
1. précompte professionnel . . . . .	9147	23.033	10.763
2. précompte mobilier . . . . .	9148	99	140

## XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS . . . . .	9149	
Dont :		
. Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise . . . . .	9150	
. Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise . . . . .	9151	
. Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise . . . . .	9153	

## XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	1. ENTREPRISES LIEES		2. ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	
		Exercice	Exercice précédent	Exercice	Exercice précédent
1. IMMOBILISATIONS FINANCIERES . . . . .	925	77.228	52.262	955	955
Participations . . . . .	926	75.728	51.562	955	
Créances :					
subordonnées . . . . .	927				955
autres . . . . .	928	1.500	700		
2. CREANCES . . . . .	929	17.768	334		
A plus d'un an . . . . .	930	12.500			
A un an au plus . . . . .	931	5.268	334		
3. PLACEMENTS DE TRESORERIE . . . . .	932				
Actions . . . . .	933				
Créances . . . . .	934				
4. DETTES . . . . .	935	54.962	53.436		
A plus d'un an . . . . .	936	28.575	31.947		
A un an au plus . . . . .	937	26.387	21.489		

	Codes	ENTREPRISES LIEES	
		Exercice	Exercice précédent
5. - GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées . . . . .	9381		
- GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise . . . . .	9391		
6. AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS . . . . .	9401		
7. RESULTATS FINANCIERS			
Produits des immobilisations financières . . . . .	9421		
Produits des actifs circulants . . . . .	9431	390	4
Autres produits financiers . . . . .	9441		
Charges des dettes . . . . .	9461	1.703	2.041
Autres charges financières . . . . .	9471		
8. CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILISES			
Plus-values réalisées . . . . .	9481		
Moins-values réalisées . . . . .	9491		

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

A. INFORMATIONS A COMPLETER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIETES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion.

B. INFORMATIONS A COMPLETER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des)entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation \* :

-----  
\* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part pour l'ensemble le plus grand et d'autre part pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

## 4. BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise :

## I. ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

## A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

	! Codes !	!1. Temps plein ! (exercice)	!2. Temps partiel ! (exercice)	!3. Total (T) ou total en équivalents (ETP) (exercice)	!4. Total (T) ou total en équivalents (ETP) (exercice précédent)
1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	765	4,5	767,6(ETP)	778,5(ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	1.182.124	4.282	1.186.406 (T)	1.286.051 (T)
Frais de personnel	102	43.066	156	43.222 (T)	43.245 (T)
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103	xxxxxxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxxxxx	(T)	(T)

	! Codes !	!1. Temps plein !	!2. Temps partiel !	!3. Total en équivalents temps plein !
2. A la date de clôture de l'exercice				
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	745	4	747
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	744	2	744,9
Contrat à durée déterminée	111	1	2	2,1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
c. Par sexe				
Hommes	120	597		597
Femmes	121	148	4	150
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	3		3
Employés	134	742	4	744
Ouvriers	132			
Autres	133			

## B. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	! Codes !	!1. Personnel intérimaire !	!2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise !
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150		8,4
Nombre effectif d'heures prestées	151	15.315	
Frais pour l'entreprise	152	193	

## II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	!1. Temps plein	!2. Temps partiel	!3.	Total en équivalents temps plein
<b>A. ENTREES</b>					
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice . . . . .	205	49	2		50,1
b. Par type de contrat de travail					
Contrat à durée indéterminée . . . . .	210	49			49
Contrat à durée déterminée . . . . .	211		2		1,1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini . . . . .	212				
Contrat de remplacement . . . . .	213				
c. Par sexe et niveau d'études					
Hommes : primaire . . . . .	220				
secondaire . . . . .	221	33			33
supérieur non universitaire universitaire . . . . .	222	2			2
universitaire . . . . .	223				
Femmes : primaire . . . . .	230				
secondaire . . . . .	231	8	1		8,6
supérieur non universitaire universitaire . . . . .	232	3	1		3,5
universitaire . . . . .	233	3			3
<b>B. SORTIES</b>					
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice . . . . .	305	86	1		86,5
b. Par type de contrat de travail					
Contrat à durée indéterminée . . . . .	310	84			84
Contrat à durée déterminée . . . . .	311	2	1		2,5
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini . . . . .	312				
Contrat de remplacement . . . . .	313				
c. Par sexe et niveau d'études					
Hommes : primaire . . . . .	320	1			1
secondaire . . . . .	321	55			55
supérieur non universitaire universitaire . . . . .	322	5			5
universitaire . . . . .	323	6			6
Femmes : primaire . . . . .	330				
secondaire . . . . .	331	15	1		15,5
supérieur non universitaire universitaire . . . . .	332	1			1
universitaire . . . . .	333	3			3
d. Par motif de fin de contrat					
Pension . . . . .	340	15			15
Prépension . . . . .	341	13			13
Licenciement . . . . .	342				
Autre motif . . . . .	343	58	1		58,5
Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants . . .	350				

## III. ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI	Codes	Nombre de travailleurs concernés		3. Montant de l'avantage financier
		1. Nombre	2. Equivalents temps plein	
1. Mesures comportant un avantage financier (*)				
1.1. Plan avantage à l'embauche (pour la promotion du recrutement de demandeurs d'emploi appartenant à des groupes à risque)	414			
1.2. Prépension conventionnelle à mi-temps	411			
1.3. Interruption complète de la carrière professionnelle	412			
1.4. Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)	413			
1.5. Maribel social	415			
1.6. Réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale	416			
1.7. Programmes de transition professionnelle	417			
1.8. Emplois services	418			
1.9. Convention emploi-formation	503			
1.10. Contrat d'apprentissage	504			
1.11. Convention de premier emploi	419			
2. Autres mesures				
2.1. Stage des jeunes	502			
2.2. Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	505			
2.3. Prépension conventionnelle	506			
2.4. Réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale des travailleurs à bas salaires	507			

Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi :

. total pour l'exercice	550		
. total pour l'exercice précédent	560		

## IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur	Codes	Hommes	Codes	Femmes
1. Nombre de travailleurs concernés	5801	220	5811	35
2. Nombre d'heures de formation suivies	5802	7.795	5812	1.628
3. Coût pour l'entreprise	5803	231	5813	45

## V. RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITES DE FORMATION, D'ACCOMPAGNEMENT OU DE TUTORAT DISPENSEES EN VERTU DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2001 VISANT A AMELIORER LE TAUX D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS

Activités de formation, d'accompagnement ou de tutorat	Codes	Hommes	Codes	Femmes
1. Nombre de travailleurs qui ont exercé ces activités	5804		5814	
2. Nombre d'heures consacrées à ces activités	5805		5815	
3. Nombre de travailleurs qui ont bénéficié de ces activités	5806		5816	

(\*) Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

(Suite de la page 1)

Dir. Macquarie Bank Little Ealing Lane Ealing (London), , W5 4EH Date de début de mandat : 29/12/2004	101	ROYAUME-UNI	Administrateur (GB)
- HAMON Macquarie Airports Champ Melet (Côtes d'Amor) 22690 Pleudihen-sur-Rance Date de début de mandat : 29/12/2004	Philippe	FRANCE	Administrateur (FR)
- HENIN Chef de cabinet Place Saint Begge 5300 Andenne Date de début de mandat : 29/12/2004	Olivier 5	BELGIQUE	Administrateur
- MATHER CEO Macquarie Airpor Burrabirra Avenue Vaucluse, NSW 2030 Date de début de mandat : 29/12/2004	Kerrie 21	AUSTRALIE	Administrateur (AU)
- STENT Dir Macquarie Bank Melrose House, 33 Ganghill Guildford (Surrey), GU1 1XF Date de début de mandat : 29/12/2004	John	ROYAUME-UNI	Administrateur (GB)
- VANDERIJST Dir.cabinet Vice-Pr rue Artan 1030 Bruxelles 3 Date de début de mandat : 05/10/2004	Olivier 96	BELGIQUE	Administrateur
- BERTRAND Président N.I.M. route Gouvernementale 1150 Bruxelles 15	Luc 67	BELGIQUE	Administrateur Date de fin de mandat : 29/12/2004
- BOUTEILLE Dir. Banque Dexia Taborastraat 8300 Knokke-Heist	Michel 5	Bte : 52 BELGIQUE	Administrateur Date de fin de mandat : 29/12/2004
- DAEMS K.U.L. Kruisbooglaan 3210 Linden	Herman 20	BELGIQUE	Administrateur Date de fin de mandat : 29/12/2004
- Vicomte DAVIGNON VicePr SuezTractebel avenue des Fleurs 1150 Bruxelles 15	Etienne 12	BELGIQUE	Administrateur Date de fin de mandat : 29/12/2004
- DE VOS Dir.Fin. GBL Venneborglaan 2100 Deurne (Antwerpen)	Patrick 6	BELGIQUE	Administrateur Date de fin de mandat : 29/12/2004
- MARCHAND VicePr SRIW Rue de la Gare 1450 Chastre	Bernard 29	BELGIQUE	Administrateur Date de fin de mandat : 29/12/2004
- MARCOURT Min. Econ. et Emploi Avenue Blonden 4000 Liège 1	Jean-Claude 54	BELGIQUE	Administrateur Date de fin de mandat : 05/10/2004
- Société Fédérale de Participations avenue Louise (Suite à la page 26)	N° entr. : 54	Bte : 1	Administrateur

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES  
(Suite de la page 25)

1050 Bruxelles 5 BELGIQUE  
Date de fin de mandat : 29/12/2004

représentée par :  
- TOLLET Robert  
Prés Soc Féd de Part  
Théodore De Cuyperstraat 129 Bte : 15  
1200 Woluwé-Saint-Lambert BELGIQUE

- LAMBERT Christian  
Control Fin NATO  
Rue Paul Devigne 72 Bte : 22  
1030 Bruxelles 3 BELGIQUE  
Commissaire du Gouvernement  
Date de fin de mandat : 29/12/2004

- SCRL Reviseurs d'entreprises  
Potvlietlaan  
2600 Berchem (Antwerpen)  
représentée par :  
- LEFEBVRE Geert  
N° entr. : 6  
Commissaire  
BELGIQUE

- SPRL LOITS & CO  
avenue de la Métrologie  
1130 Bruxelles 13  
représentée par :  
- LOITS Gunther  
N° entr. : 10  
Commissaire  
BELGIQUE

- LESAGE Romain  
cons Cour Comptes  
Rue de la Régence 2  
1000 Bruxelles 1 BELGIQUE  
Commissaire

- ROLAND Philippe  
Prés Cour Comptes  
Rue de la Régence 2  
1000 Bruxelles 1 BELGIQUE  
Commissaire

V.A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES  
(Suite de la page 10)

! DENOMINATION, adresse complète du SIEGE ! et pour les entreprises de droit belge, ! mention du NUMERO D'ENTREPRISE	! Droits sociaux ! détenus			! Données extraites des derniers ! comptes annuels disponibles			
	! directement	! par ! les ! filia- ! les	! les	! Comptes ! annuels ! arrêtés ! au	! Code ! de vi- ! se	! Capitaux ! propres	! Résultat net
	! Nombre	! %	! %			(+) ou (-) (en milliers de devises)	
! BELGIQUE	! 241.667	! 100,00	! 000,00	! 31/12/2004	! EUR	! 24.598	! 380



## I N F O R M A T I O N S   C O M P L E M E N T A I R E S

## R+GLES DE VALORISATION

Conformément aux prescriptions de l'article 7, premier alinéa de la Loi du 17 juillet 1975, dernièrement modifié par la Loi du 1er juillet 1983, et de l'article 15 de l'Arrêté Royal du 8 octobre 1976, dernièrement modifié par l'Arrêté Royal du 12 septembre 1983, sont reprises ci-dessous les règles que nous appliquons en ce qui concerne les inventaires, les amortissements et diminutions de valeur, en tenant compte des caractéristiques propres à la société.

## A C T I F

## I. Frais d'établissement

Conformément aux dispositions de l'article 24 de l'Arrêté Royal du 8 octobre 1976, les frais d'établissement et d'expansion sont portés à l'actif au prix d'acquisition ou au prix de production conformément à l'article 22 de l'Arrêté Royal du 8 octobre 1976.

L'amortissement de ces frais se fait intégralement dans l'année comptable où ils ont été réalisés.

## II. Immobilisés incorporels

Les immobilisés incorporels sont portés au bilan à la valeur d'achat ou d'apport. Ces immobilisés incorporels sont amortis linéairement à 33,33% et 10%.

La première annuité d'amortissement portant sur des immobilisations incorporelles acquises ou constituées pendant l'exercice comptable, est prise en considération pro rata temporis de la partie de l'exercice comptable au cours de laquelle les immobilisations sont acquises ou constituées.

## III. Immobilisés corporels

- Comme prévu par les articles 20 à 23 inclus de l'Arrêté Royal du 8 octobre 1976, les immobilisés corporels, y inclus les frais s'y rapportant, sont enregistrés à la valeur d'achat, de production ou d'apport.

- Des revalorisations sont possibles.

- On peut appliquer des diminutions de valeur sur les parties non amortissables.

Conformément à l'article 15 de l'Arrêté Royal du 8 octobre 1976, les amortissements s'effectuent comme suit :

## 1. Pourcentages et principes

## 1.1. Nouveaux Bâtiments et terrains

Bâtiments	3,33%
à l'exception :	
- de la prévention incendie	5%
- travaux de peinture et aménagements	10%
- investissements relatifs à l'apport de l'actif immobilisé	6%
(AR 24.09.1998 , MB 30.09.1998)	
Infrastructure de base	4%
Infrastructure équipement	8,33%

## 1.2. Nouvelles Installations, machines et équipement

Ascenseurs et escalators	5%
Access Control	10%
Frais d'établissement du chantier	20%
Ventilation et chauffage	3,33%
Signalisation	10%
Traitement bagages	6,66%
Boarding bridges	6,66%
Télé-affichage	10%
Honeywell GTC	10%
Central Data Base	33,33%
Matériel fixe et installations techniques	10% et 6,66%
Machines de bureau	10%
Hardware EDP	33,33%
Téléphone	10%
Balisage et signalisation	12,50%
Aides à la navigation aérienne	12,50%
Installation de sécurité	20%
Matériel et équipement divers et spécial	10%

## 1.3. Mobilier et matériel roulant

Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel roulant voitures	20%
Matériel roulant véhicules utilitaires	12,50%
Matériel de secours et d'aide	12,50%

#### 1.4. Leasing et droits similaires

Matériel roulant voitures	20%
Matériel roulant véhicules utilitaires	12,50%
Installations de sécurité	20%
Matériel de secours et assistance	12,50%
Bâtiment passager ancien terminal	20%

Apport Actif immobilisé obtenu sous la forme de droit de superficie

(AR 24.09.1998, MB 30.09.1998)

- Bâtiments et aménagements bâtiments	6%
- Infrastructure de base	5%
- Infrastructure équipement	15%
- Habitations	2,50%

#### 1.5. Autre actif immobilisé

Frais d'établissement du bâtiment loué 10%

#### 2. Application

1) Les frais tangibles se rapportant aux immobilisés corporels sont amortis avec les immobilisés auxquels ils se rapportent. Ceci est valable entre autres pour la TVA non récupérable et les frais d'établissement et de montage.

2) Les frais intangibles (frais d'études, honoraires d'architectes, honoraires de consultants) relatifs à des immobilisés en cours sont activés s'ils augmentent de manière notable la valeur de l'actif, et amortis sur 5 ans.

Les frais relatifs à la coordination générale (par exemple : Projet Management), et les études préalables (par exemple : étude du terrain et de la mécanique des sols ou rapports d'évaluation du milieu) sont mis à charge du compte pertes & profits de l'année durant laquelle ils ont été réalisés.

A partir de l'exercice 1999 :

1° les immobilisés corporels en cours sont amortis à partir de l'exercice durant lequel ils sont mis en exploitation;

2° les frais tangibles et intangibles se rapportant aux immobilisés corporels sont amortis avec les immobilisés auxquels ils se rapportent. Ceci est valable entre autre pour la TVA non récupérable et les frais d'établissement et de montage, ainsi que les frais d'étude, honoraires d'architecte, honoraires de consultant, ...

3) Les immobilisés corporels sont en principe amortis linéairement. On peut également faire appel aux dispositions fiscales en matière d'amortissements dégressifs et autres amortissements accélérés.

4) Sur les immobilisés corporels qui ont été mis hors d'usage ou sont devenus obsolètes, on applique un amortissement exceptionnel afin de faire correspondre leur valeur comptable à leur valeur de réalisation probable.

3. Le 1er amortissement des immobilisés corporels a lieu l'année de leur acquisition à l'exception de l'actif en construction.

4. La première annuité d'amortissement portant sur des immobilisations corporelles acquises ou constituées pendant l'exercice comptable, est prise en considération pro rata temporis de la partie de l'exercice comptable au cours de laquelle les immobilisations sont acquises ou constituées.

#### IV. Immobilisés financiers

Les immobilisés financiers sont valorisés à la valeur d'acquisition ou à la valeur nominale. On applique des diminutions de valeur dans le cas de dépréciations durables justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle les participations ou les actions sont détenues.

#### V. Stock

Les stocks sont valorisés au prix d'acquisition (selon la méthode du prix moyen pondéré) ou au prix du marché s'ils sont inférieurs au moment de l'établissement du bilan.

Les produits consommables non destinés à la vente ne sont pas considérés comme des stocks en raison de leur consommation à court terme.

#### VI. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les diminutions de valeur nécessaires sont appliquées.

#### VII. Placements

Les actions et les obligations sont valorisées à leur valeur d'acquisition, ou à leur valeur boursière à la date de clôture de l'année comptable, dans le cas où celle-ci est inférieure. Les dépôts à terme sont valorisés à leur valeur nominale.

#### VIII. Liquidités

Les liquidités sont valorisées à leur valeur nominale.

#### IX. Comptes transitoires

Les intérêts à recevoir ou à payer non encore échus sur des obligations, des dépôts à terme ou des emprunts, sont

repris dans les comptes transitoires à leur valeur d'acquisition

#### X. Dettes

Les dettes sont valorisées à la valeur nominale.

#### XI. Conversion de devises étrangères

Pour les actifs ou passifs non monétaires dont l'acquisition allait de pair avec une transaction en devises, la valeur d'acquisition à laquelle ils sont et restent comptabilisés est la valeur d'acquisition en francs belges, obtenue en appliquant au prix en devise étrangère le cours de change utilisé lors de l'acquisition.

Les actifs monétaires en monnaies étrangères sont initialement également comptabilisés en francs belges, après application du cours de change du jour de l'opération. A la fin de l'année, les actifs monétaires sont convertis au cours de clôture de la date du bilan.

#### XII. QTE-lease

- Tous les chiffres significatifs relatifs à l'opération QTE-lease ont été calculés en EURO au cours de change du 24/12/2002.
- Les redevances dans le cadre du "grant", ainsi que les revenus relatifs aux "PUA's" (Payment Undertaking Agreements), sont pris en résultat annuellement, au pro-rata et de manière linéaire via le compte "revenus reportés".
- Les redevances dans le cadre du "subgrant" et du "Early Buy-Out (EBO)" sont pris en résultat de manière linéaire via un "compte de provisions".
- Les frais de transaction sont pris en résultat annuellement, au pro-rata et de manière linéaire via le compte "charges reportées".
- Les revenus des titres US sont pris en résultat sur base actuarielle.

#### Annexe supplémentaire

I. Suite à la scission de la RVA, BIAC reprend aussi les obligations écologiques. En vertu de l'Arrêté Royal du 30 décembre 2001, BIAC doit prendre à sa charge 5% du coût total de l'assainissement des terrains. Ce coût total a été estimé par BIAC, en accord avec OVAM, à EUR 34,1 millions. BIAC a comptabilisé dans l'exercice 2001 une provision de EUR 1,7 millions pour l'assainissement. Les frais de l'assainissement peuvent être récupérés à 95% des autorités. La provision sera utilisée pour les 5% restant des frais de l'assainissement qui restent à charge de BIAC. Le montant qui est réclamé de l'Etat belge en 2005 s'élève à environ EUR 4,25 millions.

II. En vertu de la loi, les employés statutaires (de l'ancien RVA) ont droit à un nombre de jours de maladie payables. Le montant de la provision pour jours de maladie payables ne peut actuellement être quantifié et est dès lors uniquement repris dans l'annexe à titre indicatif.

III. Il existe de nombreux litiges dont l'impact possible sur les comptes de BIAC est difficilement quantifiable. Sur base d'informations actuelles, le Conseil d'Administration estime que ceux-ci n'influenceront pas les comptes annuels.

IV. Au 29 décembre 2004, BIAC a conclu une convention de crédit avec un consortium de banques. Cette convention de crédit est entre autre utilisée pour le remboursement anticipatif de dettes en janvier 2005. Les soldes des dettes sont présentés dans le bilan au 31 décembre 2004 conformément aux dispositions des différentes conventions. Les montants qui ont été reçus et utilisés par le biais du nouveau crédit ont été comptabilisés en 2005. Dans le cadre de cette convention, une hypothèque a été constituée sur 10% des actifs de BIAC, tandis qu'une procuration pour hypothèque a été donnée pour les autres actifs.

V. Au début de 2003, BIAC a payé des impôts en règlement d'un litige avec l'administration fiscale. BIAC cherche à récupérer ces frais des sociétés qui sont intervenues dans cette opération. Vu l'incertitude quant à l'issue de ce litige, une créance n'est pas exprimée momentanément.

VI. En 2003, BIAC a reçu une indemnité à concurrence de EUR 27.280.000,00 d'un concessionnaire. Cette indemnité est prise en résultat sur la période 2006-2014. Dans le cas d'une rupture du contrat, le produit relatif à la période non courue doit être remboursé. A cette fin BIAC a fourni une garantie bancaire au profit du concessionnaire à concurrence d'un montant de EUR 27.280.000,00.

VII. BIAC a conclu 2 contrats IRS d'une valeur nominale totale de EUR 240.000.000,00 avec des institutions financières. Ces contrats ont été résiliés en 2005.

VIII. BIAC a procédé en décembre 2002 à une transaction QTE-lease. La transaction QTE (Qualifying Technological Equipment)-lease consiste en un transfert des droits d'exploitation ("Grants") sur l'installation de traitement de bagages pour une période de 36 ans à des "Trusts US" établis par des investisseurs américains, et en un transfert simultané de ces mêmes droits ("Subgrants") par les Trusts US à BIAC pour une période de 24 ans. Cette transaction QTE prévoit une option de rachat desdits droits avant la fin de cette période, à savoir le 2 janvier 2023 ("Early Buy Out Option" ou EBO).

Pour garantir les paiements dans le cadre du Subgrant et de l'EBO, BIAC a conclu des "Payment Undertaking Agreements" avec une Banque d'une part, et des "Securities Payment Undertaking Agreements" pour la création de Trusts d'autre part.

Conformément à l'avis de la Commission des Normes Comptables relatif aux transactions du type "In Substance Defeasance", il a été décidé d'enregistrer les obligations futures des paiements Subgrant et EBO dans le bilan. La méthode linéaire a été retenue, permettant de représenter les obligations en chiffres réels et de répartir la NPV (Net Present Value) sur une période allant jusqu'à l'EBO.

Les obligations consécutives au "In Substance Defeasance" et la dette à échéances échelonnées suite aux subgrants ne sont pas reprises au bilan, mais bien dans les comptes d'ordre (montants au 31 décembre 2004) :

0901	Option de rachat des droits d'exploitation	57.381.521,33	
à	0911 Créiteurs suite à l'option de rachat		57.381.521,33
0701	Subgrant droits d'exploitation	207.964.005,91	
à	071 Créiteurs suite au subgrant droits d'exploitation		207.964.005,91
0902	Cession de créance suite à PUA en faveur de US Trusts, créiteurs	182.114.239,01	
à	0912 Sûreté pour compte propre		182.114.239,01
903	Cession de "zero-coupon bonds" suite à S-PUA en faveur de US Trusts, créiteurs	21.776.622,55	
à	0913 Sûreté pour compte propre		21.776.622,55

## RAPPORT DE GESTION

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'année 2004 a été marquée par la poursuite de l'amélioration des performances de BIAC et par la transformation de l'entreprise en S.A. de droit privé. Cette transformation s'est traduite par la cession de 70% des actions au groupe australien Macquarie, fin décembre 2004, l'Etat belge conservant une participation de 30%.

La progression du trafic de passagers, à l'arrivée et au départ, a été conforme aux attentes et dans la ligne de l'évolution observée globalement en Europe, même si Bruxelles-National reste soumise à la pression concurrentielle des aéroports voisins similaires (notamment Charles de Gaulle et Schiphol) et régionaux (notamment Charleroi). Cependant le trafic de transfert est en recul significatif. Quant à l'activité cargo elle poursuit l'évolution favorable enregistrée en 2003. La progression globale du trafic s'est passée sans augmentation du nombre de mouvements ce qui reflète non seulement une croissance de la taille moyenne des avions mais surtout une amélioration du taux d'occupation.

C'est ainsi que le nombre total de mouvements d'avions enregistrés s'est élevé à 252.069, contre 252.238 en 2003 soit un repli de 0,1 %. Le nombre de passagers au départ et à l'arrivée s'est élevé à 14.326.887 contre 13.788.003 en 2003 soit une progression de 3,9 %. Le nombre de passagers en transfert s'est élevé à 1.305.926 contre 1.407.871 en 2003, soit un repli de 7,2 %. Au total, le nombre de passagers s'est élevé à 15.632.813. Quant au volume de cargo, il s'est élevé à 664.335 tonnes contre 607.136 tonnes en 2003 soit une progression de 9,4 %.

Les objectifs de gestion axés tant sur la maîtrise de l'ensemble des coûts, l'optimisation de l'utilisation des moyens et le maintien du niveau de qualité ont été atteints.

En particulier, l'objectif de qualité qui s'était traduit en 2003 par l'entrée de Bruxelles au " Top 5 " des meilleurs aéroports européens dans le classement établi sur base des enquêtes trimestrielles de l'IATA a été renouvelé avec succès, Bruxelles faisant partie en 2004 du " Top 4 ". Quant à la ponctualité, elle a pu être maintenue à l'excellent niveau atteint depuis 2003.

Le processus de transformation de BIAC en S.A. de droit privé entamé en 2001 a été conduit à son terme fin décembre 2004. Les arrêtés royaux relatifs à la transformation de la société et lui octroyant une licence d'exploitation ont été publiés au premier semestre 2004. Le processus de cession de la majorité des actions, initié fin 2003 par les actionnaires public et privés à l'initiative du Ministre des Entreprises publiques, s'est déroulé dans le calendrier souhaité. Les banquiers d'affaires ont été désignés au premier trimestre 2004 : ING pour la cession des titres, Banque Degroof pour l'attestation d'équité à établir en vertu des dispositions de la loi-programme du 30 décembre 2001. Le Mémoire d'Information et la " data room " ont été préparés en mars et avril. Des offres indicatives ont été recueillies en juin, sur base desquelles le processus de " due diligence " a été ouvert à cinq candidats. Sur base des offres liantes reçues en septembre 2004, le choix du groupe australien Macquarie a été annoncé le 8 novembre 2004.

La cession de 70% des actions de BIAC à MABSA S.A., société dont les actionnaires sont les fonds spécialisés en matière d'infrastructures du groupe Macquarie, et notamment Macquarie Airports, est effective depuis le 29 décembre 2004. La transformation de BIAC en S.A. de droit privé est également effective depuis la même date. L'ensemble des actionnaires privés de BIAC ont cédé leurs titres. Quant à l'Etat belge il a conservé une participation de 30% dans la société.

A l'occasion de la cession des actions, deux opérations connexes significatives ont été réalisées.

D'une part, les obligations de pension du personnel statutaire qui étaient assumées par BIAC et pour lesquelles les actifs étaient gérés par un fonds de pension spécialisé, ont été transférées à l'Etat belge. Dans ce cadre, le fonds de pension a été complètement doté par BIAC et ses actifs transférés à l'Etat. BIAC payera une cotisation sociale spécifique pour les obligations de pension du personnel statutaire générées dans le futur.

D'autre part l'ensemble des dettes a été refinancé. Un nouveau syndicat bancaire a été mis en place qui a consenti à l'entreprise un crédit global de EUR 1.135 Mio. Une hypothèque et un mandat d'hypothèque sur les actifs immobilisés de la société ont été consentis dans ce cadre ainsi que la mise en gage d'actifs circulants. Cette obtention de crédit s'est appuyée sur une notation BBB+ obtenue en décembre auprès de Standard & Poors. Dans ce cadre, la dette subordonnée à l'égard de l'Etat a été remboursée et une distribution spéciale de EUR 150 Mio a été décidée par l'Assemblée Générale du 29 décembre 2004.

Enfin, il convient de noter que l'acte authentique de cession des terrains de la plate-forme aéroportuaire à BIAC a été passé en juin 2004.

On trouvera ci-après les commentaires sur le compte de résultat consolidé de BIAC, les données consolidées, comprenant Switch et DNB-BA S.A, filialisée en cours d'exercice en septembre 2004, présentant l'image la plus fidèle de la réalité économique de l'entreprise.

Il est à noter que la présentation des chiffres a été modifiée sur 3 points :

- \* certaines corrections de rubriques ont été apportées, en recettes et en dépenses, sans pour autant que les totaux soient modifiés ;
- \* les charges financières relatives au fonds de pension ont été transférées de la rubrique " Pensions " à la rubrique " Charges Financières " ;
- \* la transaction " QTE ", réalisée fin 2002, a été traitée en impact net, afin d'en rendre la lisibilité plus grande.

Les chiffres de 2003 ont été adaptés de la même manière.

Le chiffre d'affaires total généré par les activités aéronautiques s'est élevé à EUR 197,5 Mio, soit une progression de 14,4 % par rapport à 2003. Cette progression s'explique pour partie par l'augmentation de trafic et par l'indexation et l'adaptation des tarifs intervenue le 1er septembre 2003.

Les revenus commerciaux s'élèvent à EUR 106,1 Mio ce qui représente une progression de 5,5% par rapport à 2003. On notera l'impact sur cette évolution de plusieurs phénomènes spécifiques :

- ) L'augmentation de certaines charges liées à l'approvisionnement en électricité qui ont été répercutées chez nos clients ;
- ) L'augmentation des revenus des parkings pour voitures et des revenus d'handling et de publicité.

En ce qui concerne les dépenses opérationnelles, hors personnel, elles se sont élevées à EUR 109,1 Mio, soit une augmentation de 7,3%. Les augmentations concernent essentiellement les dépenses d'électricité, qui ont été répercutées à nos clients, et la fin des garanties techniques relatives à la Jetée A.

Les dépenses relatives au personnel actif se sont élevées à EUR 50,7 Mio, en hausse de 1,0 %. Quant au poste " Pensions ", il s'établit à EUR 1,6 Mio, contre EUR 5,3 Mio en 2003 ce qui reflète la bonne performance des actifs du fonds de pension.

Les investissements se sont élevés à EUR 32 Mio, ce qui conduit à une diminution du niveau des amortissements. Il convient de noter que la mise en service du système de tri-bagage de la jetée A est maintenant programmée en 2007.

Les charges financières ont pu être contenues par rapport à 2003. Au total, le résultat financier a représenté une charge nette de EUR 21,9 Mio contre EUR 19,3 Mio en 2003.

Des charges exceptionnelles ont été enregistrées pour un montant de EUR 43,6 Mio. Celles-ci sont liées essentiellement au refinancement de l'entreprise. Les plus importantes sont les émoluments des banquiers principaux et des conseillers financiers pour la restructuration de la dette de BIAC et l'indemnité pour remboursement anticipé de la dette subordonnée vis-à-vis de l'Etat.

Globalement, le résultat avant impôt s'élève à EUR 7,4 Mio contre EUR 28,3 Mio en 2003 et le résultat après impôt à EUR 5,0 Mio contre EUR 18,9 Mio. En l'absence des charges exceptionnelles les résultats avant et après impôts auraient cependant connu une progression significative.

Le résultat consolidé se présente comme suit :

	2004	2003
	Mio EUR	Mio EUR
Ventes et prestations	303,6	273,2
EBITDA	135,9	113,7
Résultat opérationnel	72,9	49,0
Résultat financier (21,9)	(19,3)	
Résultat extraordinaire (43,6)	(1,4)	
Résultat avant impôt	7,4	28,3
Résultat consolidé	5,0	18,9

Le Conseil d'administration décide, de soumettre pour approbation à l'Assemblée Générale les comptes 2004.

L'assemblée générale du 29 décembre 2004 a décidé une distribution exceptionnelle de EUR 150 Mio constitué pour EUR 124.916.967,90 EUR du remboursement de la prime d'émission et pour EUR 25.083.032,10 EUR d'un dividende exceptionnel.

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale des actionnaires d'octroyer un dividende ordinaire de EUR 25 Mio et, en conséquence, d'affecter le résultat comme suit

Bénéfice à affecter	127.014.130,80 EUR
Dotations à la réserve légale	31.312,54 EUR
Dividende exceptionnel	25.083.032,10 EUR
Dividende brut	25.000.000,00 EUR
Bénéfice à reporter	76.899.786,16 EUR

Modification des organes de gestion et des commissaires

Le changement d'actionariat a conduit à une modification importante des organes de gestion de la société. C'est ainsi que plusieurs administrateurs qui avaient participé aux organes de gestion de BIAC depuis sa création en 1998, et pour certains depuis la création de BATC en 1987, ont quitté le Conseil d'Administration. Le Conseil souhaite exprimer sa gratitude pour le travail qu'ils y ont accompli. Il souhaite en particulier exprimer ses profonds remerciements à Pierre Klees qui fut administrateur-délégué, puis Président du Conseil, de 1998 à 2004, et sous l'autorité duquel l'entreprise a surmonté des crises difficiles et en particulier la faillite de la Sabena en 2001. Le Conseil d'administration a décidé d'attribuer à Pierre Klees le titre honorifique de ses fonctions.

Le Conseil d'Administration souhaite également remercier le Collège des Commissaires pour la qualité de leur coopération au bon développement et contrôle de l'entreprise depuis sa création.

Rémunération des membres des organes de gestion et des commissaires

En 2004, le Conseil d'Administration s'est réuni à 8 reprises.

Pour l'année se clôturant le 31 décembre 2004, un montant global de 2.101.206EUR a été payé par la société et ses filiales pour les rémunérations de l'ensemble des membres du Comité de Direction, Administrateur-délégué inclus. Ce montant global comprend les avantages pécuniaires, directs (rémunération fixe et variable) et indirects (assurance groupe).

Le Conseil d'Administration veut aussi signaler que les réviseurs ont facturés à BIAC et à ses filiales, hors de leur mandat normal, EUR 55.637 pour PKF Réviseurs d'entreprise et EUR 1.725 EUR pour PKF Loits & Co.

Nous demandons de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires pour l'exercice de leur mandat durant le dernier exercice comptable.

Nous prenons acte de la démission des Commissaires CVBA PKF Réviseurs d'entreprise et BVBA PKF Loits & Co et demandons à l'Assemblée Générale des Actionnaires, de nommer comme Réviseur PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'entreprise.

#### Opérations commerciales avec des actionnaires détenant une participation importante

Dans le cadre du processus de cession des actions de la société, BIAC a confié à Macquarie Bank la mission d'assister l'entreprise dans la préparation, la négociation et la mise en place du refinancement de sa dette bancaire. Cette opération s'est faite à des conditions de marché et a représenté une charge de EUR 9.647.500.

Dans le même cadre, BIAC a pris la décision de rembourser de manière anticipée la dette subordonnée consentie par l'Etat belge pour l'acquisition des terrains de la plate-forme aéroportuaire. Ce remboursement a donné lieu au paiement d'une indemnité de rupture, à des conditions de marché, telles que prévues par l'acte de vente. Il a représenté une charge de EUR 12.220.000.

Evènement survenu après la clôture de l'exercice.

BIAC a été informé fin mars 2005 de la décision de la Région flamande de procéder au remboursement d'une partie du précompte immobilier relatif à l'exercice 2002. Ceci représente un montant de l'ordre de EUR 2,7 Mio qui sera porté en résultat en 2005.

Au nom du Conseil d'Administration,

Luc Van Den Bossche  
Président  
-----

RAPPORT DES COMMISSAIRES

BIAC S.A.  
Boulevard August Reyers 80  
1030 BRUXELLES

RAPPORT DU COLL+GE DES COMMISSAIRES SUR L'EXERCICE CLGTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004 PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE BIAC S.A.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires et plus particulièrement

- jusqu'au 29 décembre 2004 : les articles 143 et 144 du Code des sociétés qui en vertu de l'article 37 de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques sont applicables à la S.A. BIAC,
- à partir du 30 décembre 2004 : le Code des sociétés,

nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels établis sous la responsabilité du Conseil d'administration de la société pour l'exercice, se clôturant le 31 décembre 2004, dont le total du bilan s'élève à EUR 1.336.355.573,29, et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR 3.041.966,01 et un bénéfice à affecter de EUR 3.311.142,27. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par le Code des sociétés.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de contrôle généralement admises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'inexactitudes significatives en fonction des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes annuels en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Les responsables de la société ont répondu avec clarté à nos demandes d'information.

Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué l'application des règles d'évaluation et le bien fondé des estimations comptables significatives établies par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2004 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

Attestations et informations complémentaires

Nous complétons notre rapport par les attestations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Le rapport annuel de gestion contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. L'exercice 2004 ne satisfait pas aux dispositions de l'article 27, paragraphe 1, alinéa 1er et 2ième, de la loi du 21 mars 1991, qui stipulent que l'annexe aux comptes annuels doit reprendre un état récapitulatif des comptes relatifs aux tâches de service public et un commentaire à ce sujet. Afin de pouvoir satisfaire aux dispositions de l'AR du 21 juin 2004 concernant l'octroi de la licence d'exploitation de l'aéroport Bruxelles National à BIAC, un système distinct de comptes pour les activités régulées et non régulées a été établi selon la méthode ABC. Au moment de la clôture d'audit pour l'exercice 2004, cet exercice était déjà complété pour l'année 2003 et sera finalisé sous peu pour l'année 2004.

Nous ne devons vous signaler aucune opération qui aurait été conclue en violation de la loi du 21 mars 1991, des statuts ou du Code des Sociétés.  
L'affectation du résultat, telle que présentée à l'Assemblée générale, est conforme avec les dispositions légales et statutaires.

Bruxelles, le 18 avril 2005

Le Collège des Commissaires

La Cour des comptes  
représentée par :



-----  
! N° ! 233.137.322 !

05288.0851 ! C 35. !  
-----

Romain LESAGE                    Philippe ROLAND  
Conseiller                    Président de la Cour des comptes

Les Membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises :

PKF réviseurs d'entreprises Loits & Co  
représentée par :                    représentée par :

Geert LEFEBVRE                    Gunther LOITS  
Réviseur d'entreprises                    Réviseur d'entreprises  
-----